

REOMI FACTURATION

1^{er} janv.

TESTS, MESURES, AJUSTEMENTS

Uniquement 6 levées (une par mois) sont comptabilisées. Les levées supplémentaires ne seront pas facturées.



Nombre de levées comprises dans l'abonnement pour le 1er semestre



Les levées supplémentaires ne seront pas facturées.

30 juin

1^{er} juil.

MISE EN ŒUVRE

Les levées supplémentaires, en plus des 6 incluses dans l'abonnement pour ce 2e semestre, **seront facturées.**



Nombre de levées comprises dans l'abonnement pour le 2nd semestre



Les levées supplémentaires seront facturées.

31 déc.

? une question, un doute ?

Les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

le chiffre

12

nombre de levées comprises dans l'abonnement annuel.

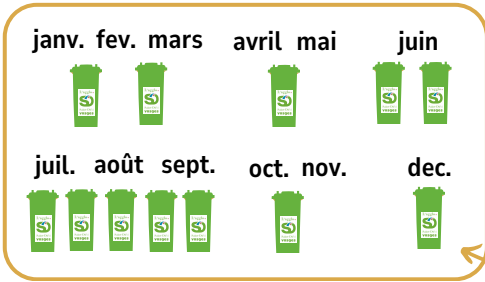
REOMI FACTURATION 2025



QUE SE PASSE-T-IL ?

12 levées sont comprises dans l'abonnement, qu'importe le mois où le bac est présenté.
Au-delà de 12, les levées supplémentaires sont facturées.

Exemple d'un usager qui présente plus son bac en été.



soit 12 levées, le nombre compris dans l'abonnement

le chiffre

12

nombre de levées comprises dans l'abonnement annuel.



Les levées supplémentaires sont comptabilisées (Part variable)

QUE COMPREND L'ABONNEMENT ?



? une question, un doute ?

les agents du service Déchets vous répondent :
Agglomération de Communes de Saint - Dié - des - Vosges
1, Place de l'Europe
88100 Saint - Dié - des - Vosges
03 29 52 65 59 - dechets@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

